



Beaucoup de collectivités se sont penchées sur la question en matière d'éclairage et nombreuses sont celles qui ont déjà pris ce parti, d'éteindre leur commune en milieu de nuit.

J'ai proposé au sein du conseil de mettre en place des coupures lumineuses nocturnes, considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Cette initiative va permettre de lutter contre la pollution lumineuse et d'engager une action volontarisme en faveur des économies d'énergie.

Plusieurs raisons peuvent justifier ce choix. L'alternance jour/nuit joue un rôle considérable dans le maintien de la biodiversité et notamment celui des espèces nocturnes très utiles.

De nombreuses études démontrent qu'une grande partie de la faune qui habite nos villages est favorablement influencée par la mise en place de ces coupures lumineuses nocturnes, ce qui contribue au rétablissement des équilibres écologiques. Bien sûr, c'est l'économie d'énergie qui paraît la plus évidente aux yeux de tous.

L'extinction de l'éclairage entre minuit et 5 heures devrait réduire la facture de la consommation électrique de l'éclairage public de la commune de 30 à 40% à l'année, soit environ 2600 € de gain dans les villages et 1000 € de gain sur la station. En parallèle, sont lancées les modifications des contrats d'abonnement EDF.

C'est donc non seulement une économie financière qui peut être réalisée et permettre de réinjecter cet argent dans la partie investissement de notre budget et ainsi améliorer notre qualité de vie commune, mais c'est aussi une façon d'agir concrètement pour la protection de notre environnement.

Bien sûr, cette disposition n'ira peut-être pas sans quelques désagréments. Les noctambules (que nous sommes tous à l'occasion) pourront éprouver quelques difficultés pour rejoindre leur maison ou leur véhicule en cas de retour après minuit.

Compte tenu du nombre potentiel de personnes concernées, une lampe de poche semble une réponse plus adaptée qu'un éclairage collectif maintenu toute la nuit. Il y aura donc un petit effort individuel à réaliser et nous comptons sur l'implication de la population.

Enfin, les collectivités qui ont expérimenté ce dispositif n'ont pas constaté d'évolution significative des problèmes de sécurité. La gendarmerie Nationale explique, statistiques à l'appui, qu'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit n'entraîne pas une insécurité supplémentaire.

Nous allons donc expérimenter cette coupure d'éclairage public entre minuit et 5 heures. Elle se fera à partir du 1^{er} novembre. Durant les fêtes, et les vacances, l'éclairage partiel pourrait être maintenu sur la station et hameaux.

Cette expérience est fixée pour une durée d'un an, afin d'en tirer des conclusions significatives. Conclusions à partir desquelles il pourra être décidé de son ajustement, de son renouvellement ou de son abandon.

Merci de votre compréhension



le maire